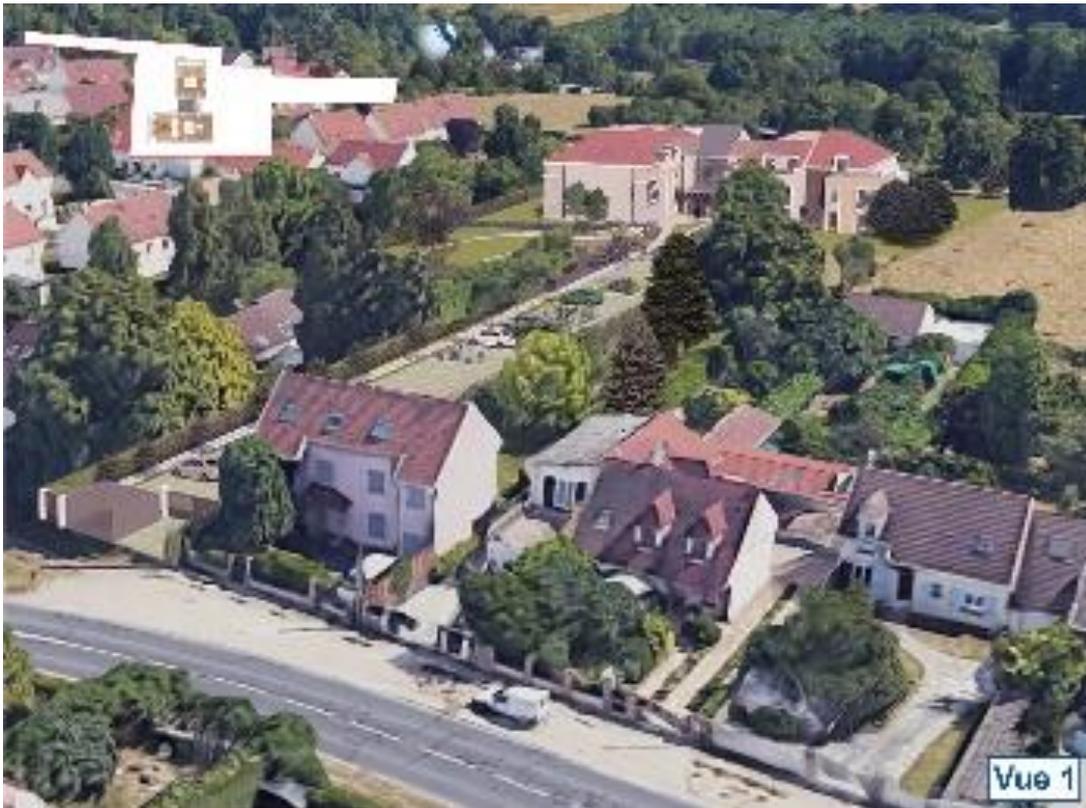


**INFORMATION
SUR LE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX
RUE DE L'ORME BOSSU**

Dans le cadre de l'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) n°6 du Plan local d'urbanisme adopté en 2019, Trois Moulins Habitat va réaliser 23 logements sociaux (9 T2, 11 T3, 3 T4) rue de l'Orme Bossu. Dans un souci de transparence et sans attendre le début de la construction, la municipalité tient à vous présenter ce projet.

Conçue par l'agence d'architecture Ausia, cette opération répond à des impératifs d'insertion dans le quartier environnant, de limitation de l'impact environnemental et de qualité de construction auxquels la Municipalité est particulièrement attentive.



© Ausia

Le projet architectural repose sur la volonté de réaliser un ensemble de logements qui s'intègre harmonieusement dans le quartier environnant. Les constructions seront placées au centre du terrain, pour ne pas gêner le voisinage. L'accès principal se fera à pieds et en voiture par la rue de l'Orme Bossu, avec une liaison uniquement piétonne sur la ruelle Binette.



Une entrée unique de desserte des logements est prévue, avec un volume orienté Nord-Sud, « source d'une potentielle réflexion de type bio-climatique » selon l'architecte Marcellino Saab, directeur associé de l'agence Ausia.

Le bâtiment a un gabarit maîtrisé : il se limite à un rez-de-chaussée et un étage coiffé d'une série de toitures habitées et variées esthétiquement.

Pour briser l'effet d'un bâtiment trop massif et bien intégrer la construction dans son environnement, l'agence d'architectes a réalisé un travail minutieux sur les volumes de toiture et le traitement des façades : chaque morceau du bâtiment est traité différemment. Il s'agit d'une architecture inspirée de la maison individuelle.

Par ailleurs, les angles du bâtiment et les ouvertures sont traités de manière à limiter les vis-à-vis.



Sur la parcelle de 5000 m² environ, 4102 m² de surface libre filtrante et végétale sont préservés. Des jardins généreux sont attribués aux logements en rez-de-chaussée.

Un espace vert est ménagé pour le stationnement des voitures. Le stationnement prévu à l'intérieur de la parcelle. Le sol et les allées utilisent des matériaux filtrants.



Vue 2

© Ausia



© Ausia

Ce projet est soumis aux certifications :

- Réglementation thermique niveau RT 2012 -10%
- Certification NF Habitat HQE sur les logements
- Les exigences de la Charte Chantier propre seront imposées sur le projet.

Ce projet est, en ce début janvier 2020, en instruction de permis de construire. Une fois délivré, le permis de construire sera consultable en mairie sur rendez-vous, si les consignes sanitaires en vigueur l'autorisent.

Une réunion d'information sera programmée en présentiel ou à distance, suivant l'évolution des conditions sanitaires. **Si vous souhaitez assister à une réunion en visio-conférence, merci de fournir votre adresse e-mail pour recevoir une invitation.**

DES QUESTIONS ?

Ecrivez à accueil@conches-sur-gondaire.fr

*Pour candidater à l'obtention d'un logement social, il est impératif de déposer sans tarder une demande sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr**, sans oublier de renouveler la demande chaque année.*